
Présidence : Pologne**1372^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 5 mai 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 12 h 50

Reprise : 15 heures

Clôture : 17 h 10

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Fédération de Russie (annexe 1), Président

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Président, Ukraine (annexe 2), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/657/22), Canada (annexe 3), États-Unis d'Amérique (annexe 4), Suisse (PC.DEL/643/22 OSCE+), Turquie (annexe 5), Royaume-Uni (annexe 6), Lettonie (annexe 7), Géorgie (annexe 8), Islande (annexe 9), Norvège (PC.DEL/641/22)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
AU KOSOVO**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/7/22 OSCE+), France-Union européenne (la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Turquie, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ;

ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/658/22), Fédération de Russie (PC.DEL/646/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/639/22), Albanie (PC.DEL/650/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/644/22 OSCE+), Canada (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède et de la Suisse) (PC.DEL/670/22), Turquie (PC.DEL/662/22 OSCE+), Royaume-Uni, Espagne (annexe 10), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/654/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/642/22), Chypre (annexe 11), Serbie (annexe 12)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes commis par l'Ukraine contre la population civile avec le soutien d'une alliance occidentale d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (annexe 13), France-Union européenne, Canada, Président.
- b) *Soixante-dix-septième anniversaire de la victoire lors de la Seconde Guerre mondiale* : Fédération de Russie (également au nom de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la Serbie, du Tadjikistan et du Turkménistan) (annexe 14), Azerbaïdjan, Arménie
- c) *Journée mondiale de la liberté de la presse* : Fédération de Russie (PC.DEL/652/22/Corr.1), France-Union européenne, Moldavie
- d) *Violations flagrantes et continues des droits de la population russe et russophone dans certains États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/653/22), France-Union européenne, Ukraine, Canada, Allemagne, Suisse.
- e) *Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai 2022* : France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/659/22), l'Allemagne (également au nom de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède) (annexe 15), Ukraine (annexe 16), Suisse (PC.DEL/661/22 OSCE+), Fédération de Russie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turquie (annexe 17), Turkménistan, Tadjikistan

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Visite de l'Envoyé spécial du Président en exercice de l'OSCE, l'Ambassadeur A. Dmochowski, et du Représentant spécial du Président en exercice de*

l'OSCE pour le processus de règlement transnistrien, l'Ambassadeur T. Mayr-Harting, en Moldavie : Président

- b) *Entretien entre le Président en exercice, M. Z. Rau, et le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. J.Y. Le Drian, le 28 avril 2022 : Président*
- c) *Rencontre du Président en exercice, M. Z. Rau, avec la Ministre estonienne des affaires étrangères, M^{me} E.-M. Liimets, le Ministre letton des affaires étrangères, M. E. Rinkēvičs, et le Ministre lituanien des affaires étrangères, M. G. Landsbergis, tenue à Riga le 29 avril 2022 : Président*
- d) *Rencontre entre le Président en exercice, M. Z. Rau, et la Secrétaire générale, tenue à Varsovie le 5 mai 2022 : Président*

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Visite de la Secrétaire générale à Varsovie le 5 mai 2022 : Directeur du Bureau de la Secrétaire générale (SEC.GAL/54/22 OSCE+)*
- b) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/54/22 OSCE+) : Directeur du Bureau de la Secrétaire générale*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 12 mai 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1372

5 May 2022

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Une fois de plus, nous nous élevons contre le premier point de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil permanent. Nous constatons que la Présidence continue obstinément de refuser de prendre en compte tout l'éventail des opinions des États participants de l'OSCE pour établir le programme de travail de cet organe clé de prise de décisions et de faire fi des dispositions des Règles de procédure (paragraphe IV.1(C)1 et IV.1(C)3) et de la décision adoptée par le Conseil ministériel en 2002 à Porto (paragraphe 2). De telles actions ne contribuent aucunement à la crédibilité de l'Organisation et sont orientées politiquement de manière flagrante.

Nous prions instamment la Présidence de reconsidérer cette approche.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour du Conseil permanent de l'OSCE.

Merci de votre attention.



1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

Il y a une semaine, à 19 h 21, heure de Vienne, deux missiles ont frappé Kiev.

Cette attaque a eu lieu pendant que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, et le Président Zelensky se concertaient sur la manière de mettre fin à la guerre.

Les missiles ont atteint Kiev environ une heure et demie après la levée de la séance du Conseil permanent de l'OSCE. Il est donc possible qu'ils aient été tirés pendant que le Conseil était encore en cours.

À cette séance, comme nos distingués collègues s'en souviendront, le représentant de la Russie a prodigué des conseils aux diplomates sur le professionnalisme et le dialogue. Je pense qu'aujourd'hui, il s'étendra davantage sur ce sujet.

Mais chaque fois qu'il le fera, nous devons garder à l'esprit la perfide attaque de missiles lancée sur Kiev. Était-ce peut-être une invitation de la Russie au dialogue ?

S'agissait-il d'un message spécial adressé au Secrétaire général, un jour seulement après sa rencontre avec Vladimir Poutine à Moscou ?

Ou est-ce le seul argument – militaire – des diplomates russes à l'égard du monde civilisé ?

Quoi qu'il en soit, par cet acte odieux de barbarie et par les salves quotidiennes de missiles russes lancés contre des infrastructures civiles dans tout le territoire, la Russie démontre une fois de plus son attitude envers l'Ukraine, l'Europe et le monde – et envers l'OSCE en particulier.

Comme d'habitude, la Russie a fait valoir que les attaques de missiles sur l'Ukraine étaient effectuées avec des armes de précision et qu'elles visaient des cibles militaires et stratégiques.

Mais le monde entier a pu voir qu'un immeuble résidentiel avait été détruit dans le centre de Kiev. Vira Hyrych, journaliste ukrainienne de Radio Free Europe/Radio Liberty, a été tuée lorsque l'immeuble où elle vivait a été frappé par un missile.

En 71 jours, les envahisseurs russes ont tué plus de vingt journalistes ukrainiens et étrangers.

Pourtant, la délégation russe s'estime bien placée pour proposer d'inscrire à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui un point consacré à la Journée mondiale de la liberté de la presse.

Mais les Russes ont-ils vraiment le droit de parler de la liberté de la presse après ce qu'ils ont fait au journalisme dans leur pays et après avoir littéralement tué des journalistes en Ukraine ?

Il ne fait aucun doute que ce point de l'ordre du jour a été proposé à des fins de propagande.

Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants à la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias qui, avec ses collègues d'Abuja, de Genève et de Washington, a publié une déclaration commune sur l'invasion de l'Ukraine et l'importance de la liberté d'expression et d'information.

Cette déclaration transrégionale fournit une analyse claire des actions illégales de la Russie, notamment la propagation de la désinformation, l'incitation à la violence et à la haine, les restrictions à la liberté d'expression, la censure, la prise pour cible intentionnelle des médias ukrainiens et de l'infrastructure Internet, les cyberattaques, etc.

En fait, la Russie tente d'éliminer la liberté d'expression dans la région. Nous devons relever ce défi comme il se doit.

Chers collègues,

Nous avons enfin les premiers résultats de notre opération d'évacuation d'Azovstal à Marioupol.

Cela a demandé beaucoup d'efforts et de longues négociations. Et nous sommes particulièrement reconnaissants à nos partenaires internationaux pour leur travail acharné.

Les 156 premières personnes sont arrivées à Zaporijia. Des femmes et des enfants. Ils étaient dans des abris depuis plus de deux mois.

Et comme vous vous en souvenez, il y a seulement un mois environ, les formations armées russes dans les zones temporairement occupées ont menacé d'utiliser des armes chimiques contre Azovstal.

Cependant, les gens sont toujours là. Nous devons continuer à faire tout notre possible pour faire sortir tous ceux qui sont encore à Marioupol et Azovstal – les civils comme les défenseurs.

Leur vie est en danger car les Russes poursuivent leurs frappes massives sur Azovstal, en bombardant constamment la zone à l'artillerie et par des frappes aériennes massives.

Dois-je vous rappeler de nouveau que Poutine a ordonné aux troupes de ne pas attaquer Azovstal ?

Dans le même temps, la Russie continue d'enlever des civils, des militants et des représentants des autorités locales autonomes dans les territoires temporairement occupés.

Certains d'entre eux se trouvent dans des prisons et des centres de détention provisoire en Russie – à Koursk, Briansk, Riazan et Rostov.

La Russie garde en otage de nombreux civils, dont des enfants et des femmes.

Elle tente d'échanger des civils ukrainiens contre des militaires russes.

Il s'agit d'une violation flagrante du droit international humanitaire.

Mais cela semble normal pour un État terroriste comme la Russie.

Pendant ce temps, la Russie poursuit désespérément sa campagne de terreur à l'aide de missiles à travers l'Ukraine.

Dans la seule soirée du 3 mai, quelque 18 missiles de croisière ont été tirés sur l'Ukraine depuis la région de la Caspienne.

Ces frappes visaient diverses villes ukrainiennes des régions de Vinnytsia, Lviv, Kiev, Odessa, Kirovohrad, Dnipropetrovsk, Zaporijia et Zakarpattia.

Huit régions – d'est en ouest et du sud au nord.

À la suite de cette attaque, dans la région d'Odessa, un adolescent de 14 ans a été tué au moment où il courait pour avertir ses voisins âgés. Le garçon les a sauvés mais n'a pas survécu lui-même.

Le terrorisme mené par la Russie à l'aide de missiles ne doit pas rester impuni.

Dans le même temps, la Russie continue de détruire les infrastructures civiles et essentielles ukrainiennes.

Au total, à la fin du mois d'avril, environ 24 000 kilomètres de routes et 32 millions de mètres carrés de biens immobiliers avaient été endommagés, détruits ou saisis.

À la suite de l'invasion russe, au moins 535 jardins d'enfants, 866 établissements d'enseignement, 231 centres médicaux et 173 usines et entreprises ont été endommagés.

La liste des installations endommagées et détruites comprend au moins 75 bâtiments administratifs, 277 ponts et passages de ponts, 11 aérodromes militaires, 17 aéroports et 2 ports.

C'est le visage horrible de la guerre d'extermination.

Parallèlement, la Russie impose un blocus des cargaisons en provenance des ports ukrainiens, mine les voies de navigation et détruit ou vole méthodiquement le matériel agricole.

À Rubizhne, dans la région de Louhansk, les envahisseurs russes ont complètement détruit le complexe moderne d'élevateurs construit en 2020, qui était capable de stocker 30 000 tonnes de céréales.

En outre, la Russie a déjà volé environ 400 000 tonnes de céréales dans les territoires occupés, notamment dans la région de Kherson.

Faut-il donc s'étonner maintenant que les soldats russes pillent les maisons ukrainiennes et volent même des cuvettes de toilettes ? De toute évidence, le pillage et la destruction font partie de la politique d'État de la Russie.

L'expropriation des récoltes des agriculteurs rappelle la politique criminelle du Gouvernement soviétique, responsable de la famine artificielle de masse en Ukraine en 1921–1923, de l'Holodomor en 1932–1933 et de la famine artificielle de masse en 1946–1947.

En volant des céréales, la Russie marche sur les traces des staliniens.

Pour beaucoup, la répétition de la famine est tout simplement invraisemblable dans l'Europe moderne.

Cependant, la Russie d'aujourd'hui ne suit pas seulement les pires traditions staliniennes.

Elle s'est déjà profondément enlisée dans la profération d'absurdités visant à justifier son agression barbare contre l'Ukraine.

Avec ses récentes attaques antisémites, le Ministre Lavrov a remis en question l'existence non seulement de la nation ukrainienne mais aussi de l'Holocauste.

Il a délibérément insulté la mémoire des millions de juifs qui sont morts aux mains des nazis pendant la Seconde Guerre mondiale.

Chers collègues,

Le Ministère des affaires étrangères et les diplomates russes affirment également, à des fins de manipulation, que personne n'a prêté suffisamment attention aux faits survenus en Ukraine avant le 24 février.

Je me dois de décevoir la partie russe.

Nous avons travaillé et continuerons à travailler jusqu'à ce que la Russie rende des comptes pour tous les crimes commis en Ukraine, notamment en Crimée et dans le Donbass depuis 2014.

Samedi dernier, l'Ukraine a déposé sa réponse au contre-mémoire de la Russie devant la Cour internationale de Justice dans l'affaire du financement du terrorisme et de la discrimination raciale. La Cour a été saisie de cette affaire en 2017.

La partie russe sait également très bien que d'autres affaires portées devant les tribunaux internationaux, y compris la Cour pénale internationale, couvrent les faits survenus depuis 2014.

Nous ferons tout notre possible pour rétablir la justice, garantir les réparations pour les victimes et amener tous les responsables à rendre des comptes, y compris pour les nouveaux crimes de guerre.

Selon le Procureur général d'Ukraine, des spécialistes de l'analyse ADN et autre travailleront à la morgue de Boutcha afin d'identifier toutes les victimes. À ce jour, 65 corps n'ont toujours pas été identifiés à la suite du massacre de Boutcha.

En coopération avec la Commission internationale pour les personnes disparues, les procureurs ukrainiens ont déjà obtenu les premiers échantillons d'ADN permettant d'identifier les victimes de crimes de guerre russes dans la localité de Makariv, dans la région de Kiev.

La première étape de l'enquête sur les crimes de guerre à Irpin est terminée, notamment l'inspection des scènes de crime et l'audition de 228 témoins. Et le travail se poursuit dans d'autres régions également.

Excellences,

Nous croyons sincèrement que l'OSCE est le meilleur endroit pour tenir des débats de fond sur la sécurité et la paix en Europe. En tant que victime d'une agression russe non provoquée, l'Ukraine souhaite vivement que ces débats aient lieu.

Nous sommes reconnaissants à la Présidence polonaise qui s'efforce de relever ce qui est actuellement le défi de sécurité le plus urgent en Europe. Nous sommes reconnaissants à tous les partenaires qui s'efforcent de réaliser la paix en Europe.

Mais constatons-nous les mêmes efforts de la part de la délégation russe ?

Le Dialogue de sécurité européenne renouvelé de l'OSCE a-t-il été soutenu par la Russie ?

Les diplomates russes ont déclaré à plusieurs reprises que leur pays n'allait pas attaquer l'Ukraine, n'est-ce pas ?

Pendant que le représentant russe appelle à un dialogue professionnel, le personnel local de la Mission spéciale d'observation en Ukraine est persécuté dans les territoires occupés. C'est du chantage, n'est-ce pas ?

Le Ministre russe des affaires étrangères continue de répéter que la Russie n'a aucune intention d'occuper l'Ukraine. Mais l'on apprend que le drapeau russe est hissé dans les villages de la région de Kherson, que le rouble russe y serait introduit et que les régions de Donetsk et de Louhansk seraient annexées en mai.

Peut-on vraiment croire la Russie lorsqu'elle assure être attachée à la stabilité en Transnistrie, compte tenu des dernières provocations dans la région et du fait que Moscou continue de ne pas tenir compte des appels de la Moldavie à un retrait incondtionnel des troupes et des munitions russes du territoire moldave ?

Dès lors, comment pouvons-nous croire ce que disent les diplomates russes ? Sont-ils investis de l'autorité nécessaire pour s'exprimer ? Et quelle est la crédibilité de leurs déclarations ?

Sont-ils au courant des véritables plans de leurs dirigeants ? Ou ont-ils pour seule instruction de créer un écran de fumée afin de cacher les opérations militaires et de couvrir les criminels de guerre ?

Si la Russie souhaite réellement dialoguer, elle doit démontrer son engagement en faveur de la paix. À cette fin, elle doit faire correspondre ses actions sur le terrain aux paroles prononcées dans cette salle. Elle doit mettre fin à sa guerre d'agression et se retirer de tous les territoires illégalement occupés.

Merci, Monsieur le Président.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci, Monsieur le Président.

Cette semaine, nous avons célébré la Journée mondiale de la liberté de la presse, qui est consacrée à la reconnaissance du rôle important que jouent les médias libres et indépendants pour promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Garantir des médias libres, indépendants et diversifiés fait également partie des engagements de l'OSCE et cela est essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité.

Le Canada félicite tous les journalistes et les professionnels des médias qui doivent souvent travailler courageusement dans des environnements très difficiles, comme nous l'avons vu de façon si frappante au cours des 70 derniers jours en Ukraine et en Russie.

En Russie, être journaliste n'est pas seulement un défi, c'est aussi un danger. Les journalistes et les professionnels des médias sont régulièrement arrêtés, perquisitionnés ou entravés dans leurs activités. Beaucoup ont été agressés physiquement et certains ont été assassinés. Aujourd'hui, les journalistes russes sont confrontés à des lois répressives qui visent à éliminer la notion même de presse libre en Russie. Comme nous le savons tous, les reportages indépendants menés en Russie sur ce que l'armée russe fait réellement en Ukraine – à savoir sa guerre d'agression illégale, les atrocités que commettent ses troupes ainsi que les destructions, les pillages et les saccages dont elle est responsable – ou toute référence faite à ces vérités est passible au minimum de 15 ans de prison.

Memorial Human Rights Centre, organisation de la société civile russe qui s'est vu décerner hier à Vienne le prix du défenseur de la démocratie pour ses efforts visant à recenser les violations des droits humains en Russie, est en train d'être dissous au moment où Poutine s'efforce de consolider son régime totalitaire soutenu par sa machine de propagande.

Il est clair que les actions de Poutine ne peuvent pas échapper à la critique d'une presse libre et indépendante ou d'une société civile dynamique.

Monsieur le Président,

Chaque semaine, la délégation russe semble ressentir le besoin de s'étendre dans ses déclarations sur le fait que les pays qui soutiennent militairement l'Ukraine ne respectent pas le droit international. Cela est faux. C'est l'un des nombreux exemples de la propagande russe. La Russie est l'agresseur. L'Ukraine et son peuple ont un droit fondamental à la légitime défense, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Les pays qui soutiennent l'Ukraine agissent en toute légalité en lui fournissant l'assistance militaire dont elle a besoin pour se défendre. La Russie ne fait qu'aggraver l'illégalité de sa guerre contre l'Ukraine en avançant des arguments de mauvaise foi concernant l'assistance que les soutiens de l'Ukraine ont pleinement le droit de fournir.

Pendant que la machine de propagande du Kremlin continue de colporter de faux récits en Russie, inventant des faits et brouillant la réalité, il faut comprendre que la propagande n'empêchera jamais la reddition des comptes. Les milliers de victimes civiles, dont un grand nombre d'enfants et de personnes âgées, les fosses communes découvertes par les images satellites et les enquêteurs, l'utilisation illégale de mines, les déportations forcées, les rapports et les récits des victimes de viols et de violences sexuelles, la prise pour cible des infrastructures civiles, sont autant de faits concrets. Les preuves à l'appui de la justice et de la responsabilité sont accablantes. Et la Russie sera tenue de rendre des comptes pour les destructions et les agressions commises en Ukraine.

De plus, les rapports faisant état de la répression de la langue ukrainienne, des déportations forcées d'Ukrainiens, dont plus de cent mille enfants, des efforts de nature à nier et à vilipender la culture et l'identité ukrainiennes, des mesures visant à diviser le territoire ukrainien par la tenue de référendums fictifs et de la conversion forcée au rouble dans les territoires occupés par la Russie, seront examinés sous l'angle du droit international, et non sous celui des discours et des essais de propagande de la Russie qui tentent de justifier toutes ces actions.

Monsieur le Président,

Le 9 mai approche, une date importante pour le peuple russe qui rappelle la fin d'une guerre brutale contre le nazisme. Le peuple russe devrait être fier de ses ancêtres qui ont affronté et vaincu ce mal historique. Mais « honorer » les actes militaires russes en Ukraine le 9 mai ne constitue pas seulement une apologie méprisante des crimes de guerre, c'est un affront absolu à la mémoire des soldats russes qui ont combattu les nazis et sont morts pendant la Seconde Guerre mondiale.

Nous demandons à la Russie de retirer immédiatement ses troupes, de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, et de mettre fin à cette guerre insensée.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Au cours des dix dernières semaines, le monde a assisté avec horreur aux atrocités d'une brutalité indescriptible commises par les forces russes en Ukraine. Chaque exécution ou viol signalé est la preuve d'un crime grave d'une brutalité et d'une dépravation extrêmes. Pourtant, les soldats russes ne commettent pas ces actes de manière isolée. Les experts du mécanisme de Moscou nous ont dit qu'il existe effectivement un schéma délibéré de violation du droit international de la part des forces russes. Ce modèle devient de plus en plus évident chaque jour.

Monsieur le Président,

Il est clair qu'il existe un lien entre les discours déshumanisants proférés par le Gouvernement russe et ses représentants, notamment ceux qui siègent à ce Conseil, et les atrocités commises par les soldats russes en Ukraine.

Les discours véhiculés sans relâche par les représentants de la Russie nient que l'Ukraine soit historiquement ou culturellement distincte de la Russie ou qu'elle ait le droit d'exister en tant qu'État-nation souverain et indépendant. Ils essaient d'effacer l'idée même d'une identité ukrainienne et décrivent le peuple ukrainien dans les termes les plus vils.

Premièrement, le Kremlin soutient que l'Ukraine est une construction artificielle, que les Ukrainiens et les Russes sont censés être « un seul peuple » et que la souveraineté de l'Ukraine n'est possible que dans le cadre de la Fédération de Russie. Le Président Poutine a présenté ces arguments dans un essai il y a quelques mois à peine.

Ensuite, le Gouvernement russe soutient que cette identité nationale est interchangeable avec le nazisme et tente de convaincre le peuple russe que la nation ukrainienne – par sa définition même – a l'intention de commettre un génocide contre les Russes. Nous savons que ces procédés rhétoriques ont existé dans l'histoire et notons que ce discours de haine est diffusé en boucle par les responsables du Gouvernement russe et les médias d'État. Selon un article publié par RIA Novosti début avril, l'existence même d'une Ukraine indépendante relève du « nazisme ». Si tous les Ukrainiens, notamment les enfants,

sont des nazis, alors imaginez la liberté d'action dont disposent les soldats russes sur les lignes de front. La même liberté d'action qui est transmise par ce même Conseil chaque semaine.

À plusieurs reprises, les dirigeants russes ont également ajouté, ce qui est absurde, que les dirigeants ukrainiens sont des toxicomanes. Ils affirment en effet que la consommation de drogues est le produit dépravé d'une société occidentale ouverte et démocratique. L'ennemi consomme donc de la drogue. Ces propos, qui sont manifestement ridicules, sont tenus par les dirigeants russes eux-mêmes.

Chaque fois qu'il qualifie le peuple ukrainien de « nazi », le représentant de la Russie au sein de ce Conseil ne fait pas référence à l'idéologie fasciste mais utilise le terme « nazi » comme un code signifiant « sous-homme ». Un homme politique russe qui mérite d'être cité a expliqué à cet égard que : « Nous nous battons non pas contre des personnes mais contre des ennemis... non pas contre des personnes mais contre des Ukrainiens » Faites une pause et réfléchissez à ces propos.

Il est effrayant de placer une nation entière hors de l'humanité et hors du code de conduite morale. Les atrocités commises par les forces russes à l'encontre du peuple ukrainien sont le résultat ignoble de cette désinformation déshumanisante, que l'on a fait avaler de force aux conscrits russes, voire à tous les citoyens russes, pendant des années.

Les survivants des atrocités et autres abus commis par la Russie en Ukraine ont noté à plusieurs reprises que les soldats russes avaient invoqué le nazisme au moment où ils commettaient leurs crimes. Iryna Abramova se souvient que le matin du 5 mars, un commandant russe a ordonné à son mari, Oleg, de descendre dans la rue. Il a demandé : « Où sont les nazis ? » Quand Iryna lui a dit qu'il n'y avait pas de nazis, le commandant a répondu : « Nous sommes venus ici pour mourir, nos épouses nous attendent, et vous avez commencé cette guerre. Vous avez élu ce gouvernement nazi. » Puis ils ont dit à Oleg de s'agenouiller, lui ont ordonné de se déshabiller et lui ont tiré une balle dans la tête. En se souvenant de cette tragédie, Iryna n'a pu s'empêcher de déclarer avec perplexité : « Ils aimaient le mot nazi pour une raison quelconque. »

L'État russe a été tellement absorbé par son propre récit pervers que son Ministre des affaires étrangères est allé jusqu'à affirmer cette semaine, comme l'a souligné mon collègue ukrainien, que le Président Zelensky est un antisémite. Le but de ses propos était de dénigrer un pays qui a librement élu un président d'origine juive – et incidemment de langue maternelle russe – en suggérant de manière aberrante qu'il s'agit d'une manifestation du nazisme. Le Ministère russe des affaires étrangères est même allé jusqu'à publier un traité public établissant un parallèle entre Zelensky en tant que président démocratiquement élu de l'Ukraine et les Juifs qui ont collaboré avec les nazis pendant la Shoah. Lorsque le gouvernement israélien a exigé des excuses, la Russie a accusé Israël – vous avez bien lu – de soutenir les néo-nazis. Bien que manifestement absurdes pour nous tous au sein de ce Conseil, les mensonges déshumanisants du Kremlin sur le nazisme et l'Ukraine ont pour but spécifique de conduire à une conclusion inepte : quiconque reconnaît la légitimité de l'État ukrainien et l'identité distincte et la volonté de son peuple – en d'autres termes, quiconque soutient une Ukraine souveraine, démocratique, inclusive et indépendante – doit également, en quelque sorte, soutenir les nazis. Même le Gouvernement israélien n'est pas à l'abri de cette logique tordue.

Monsieur le Président,

Les mensonges déshumanisants du Kremlin ne sont pas seulement la genèse de ses atrocités ; ils sont le fondement du programme du Kremlin visant à supprimer la culture et l'identité ukrainiennes. Nous avons expliqué ces derniers jours que nous avons des raisons de croire que la Fédération de Russie envisage de tenter d'annexer de force les « républiques populaires » de Donetsk et de Lougansk dans les semaines ou les mois à venir et que Moscou envisage une opération similaire pour Kherson. La Russie a obligé les écoles des zones qui sont sous son contrôle dans la région de Kherson à adopter le programme scolaire russe. Elle a obligé la population locale à utiliser le rouble russe. Elle a coupé l'internet et les transmissions par téléphone portable pour empêcher toute communication fiable et factuelle. Elle a également commencé à changer les noms des villes et des villages dans les zones qu'elle contrôle.

Tout au long de l'histoire, nous avons vu les dangers d'une propagande déshumanisante visant à fournir une justification quasiment idéologique aux entreprises les plus odieuses. Les rapports sur les « camps de filtration » destinés à effectuer des transferts forcés de citoyens ukrainiens vers la Russie en sont le dernier exemple.

Monsieur le Président,

Malgré l'agression brutale de la Russie, le peuple ukrainien sait qui il est. Les mensonges et la désinformation déshumanisante du Kremlin n'y changeront rien. Aucune balle, aucun mortier ou missile ne pourra jamais enlever l'Ukraine du cœur de son peuple.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.



1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

L'Ukraine continue d'être l'épicentre d'une crise humanitaire profonde causée par l'agression injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie.

Malgré tous les efforts diplomatiques déployés pour mettre fin à cette guerre, les pertes en vies humaines ainsi que la destruction massive des villes ukrainiennes continuent d'augmenter et de s'aggraver de jour en jour. Des millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire urgente. Des milliers de civils ont besoin d'une assistance vitale. De nombreuses personnes âgées ont besoin de soins médicaux.

Nous avons également souligné la semaine dernière que l'évacuation de la population civile est une priorité. Nous suivons de près l'évolution de la situation concernant les efforts d'évacuation de Marioupol. Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de faciliter le travail des organismes des Nations Unies dans le domaine humanitaire en Ukraine.

Sauver des vies humaines doit être l'objectif premier. L'alternative à une solution négociée est une guerre prolongée. Sur cette base, la Turquie continuera de promouvoir les pourparlers diplomatiques et d'atténuer les conséquences humanitaires tragiques de cette guerre. Nous espérons donc que la dynamique de la réunion d'Istanbul se maintiendra. Cela profiterait à toutes les parties concernées.

La Turquie est prête à fournir une aide dans la limite de ses moyens et à offrir un soutien, notamment la médiation et la facilitation. Notre objectif a toujours été de garantir la paix, la stabilité et la prospérité dans notre région.

Je tiens à réaffirmer que la Turquie soutient fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

En guise de conclusion, je réitère notre appel à la libération immédiate des membres de la Mission spéciale d'observation en Ukraine encore en détention.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer notre déclaration au journal de ce jour.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président.

Depuis l'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Russie le 24 février, nous avons pu constater semaine après semaine la brutalité des actions de la Russie.

La Fédération de Russie a tenté, en vain, de légitimer sa guerre. L'invasion inclut également la ville de Kherson, dans le sud du pays, où la Russie a cherché à affirmer son contrôle sur la ville et ses environs en installant une administration favorable au Kremlin. Jusqu'à présent, cette administration a déclaré qu'un retour au contrôle ukrainien était « impossible » et a annoncé une transition monétaire de quatre mois vers le rouble russe à partir du 1^{er} mai. Ces déclarations sont probablement révélatrices de l'intention de la Russie d'exercer une forte influence politique à Kherson sur le long terme.

Nous sommes également consternés par les informations selon lesquelles la Russie a l'intention d'organiser un référendum dans l'oblast de Kherson afin de fournir un prétexte pour consolider son contrôle sur la région. Nous l'avons vu en 2014, lorsque la Russie a organisé un référendum illégitime sur l'adhésion de la Crimée à la Fédération de Russie pour justifier rétrospectivement sa prise de contrôle de la péninsule. Ce prétendu référendum, qui s'est déroulé dans un environnement fortement militarisé, était manifestement illégal au regard de la Constitution ukrainienne.

La communauté internationale a refusé de reconnaître le résultat en Crimée en 2014. Nous devons continuer à condamner tout référendum que la Russie tente d'organiser de manière illégitime sur le sol ukrainien. Les habitants de Kherson ont courageusement démontré leur volonté souveraine de résister et de continuer à faire partie de l'Ukraine. Nous restons pleinement attachés au droit du peuple ukrainien à déterminer son avenir.

Comme l'a indiqué ma Ministre des affaires étrangères dans son discours de Mansion House la semaine dernière, nous avons besoin d'une nouvelle approche, une approche qui allie sécurité matérielle et sécurité économique, une approche qui construit des alliances mondiales plus fortes et où les nations libres sont plus affirmées et plus sûres d'elles-mêmes. À ce titre, nous devons redoubler notre soutien à l'Ukraine.

Dans ce cadre, le Royaume-Uni continuera à fournir à l'Ukraine, aux côtés de ses partenaires, des armes, des fonds et une aide humanitaire. Nous continuerons à les livrer en réponse aux demandes du Gouvernement ukrainien. Nous avons fourni 220 millions de livres d'aide humanitaire. À ce jour, nous avons également envoyé plus de 90 000 cartons de rations, plus de 10 palettes de matériel médical, plus de 3 000 gilets pare-balles, plus de 80 000 casques et bien plus encore, notamment du matériel de communication. Nous avons également fourni des missiles antichars, des systèmes de défense aérienne et des munitions anti-structures.

Le 3 mai, le Royaume-Uni a annoncé qu'il allait fournir une nouvelle aide militaire d'un montant de 300 millions de livres afin de soutenir la défense de l'Ukraine contre l'invasion illégale de la Russie. Cette aide comprend des équipements de guerre électronique, un système radar de contre-artillerie, des équipements de brouillage GPS et des milliers de dispositifs de vision nocturne.

Nous envoyons également une flotte de véhicules blindés de protection en Ukraine afin d'évacuer en toute sécurité les civils des zones bombardées dans l'est du pays. Les véhicules seront également utilisés pour transporter des fonctionnaires des ministères ukrainiens vers des postes de commandement temporaires mis en place pour les activités du gouvernement et la reconstruction d'infrastructures essentielles, notamment l'approvisionnement en énergie, dans les zones assiégées. La police ukrainienne et la Garde nationale utiliseront également la flotte pour reconstruire les lignes ferroviaires vitales dans l'est de l'Ukraine.

Monsieur le Président,

Nous apportons ce soutien parce que la victoire de l'Ukraine est un impératif stratégique pour nous tous. Notre sécurité collective est menacée par les actions de la Russie. Et nous continuerons à soutenir l'Ukraine jusqu'à ce que nous ayons atteint notre objectif à long terme : faire en sorte que personne n'ose plus jamais l'attaquer.

Pour reprendre les termes utilisés par mon Premier ministre lors de son intervention devant le Parlement ukrainien en début de semaine, il s'agit de la démocratie ukrainienne contre la tyrannie du Président Poutine. Il s'agit de la liberté contre l'oppression. Il s'agit aussi du bien contre le mal. Et c'est pourquoi l'Ukraine doit gagner.

Je vous remercie Je vous demande de bien vouloir annexer cette déclaration au journal de ce jour.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Merci, Monsieur le Président.

La Lettonie souscrit à la déclaration prononcée par l'Union européenne, mais permettez-moi d'ajouter quelques observations à titre national.

Cette semaine, le 8 mai, nous célébrerons l'anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Seconde Guerre mondiale et ses atrocités ont-elles pris fin pour tout le monde à cette date ? Pour beaucoup, cela a été le cas et nous devons assurément le célébrer.

Par « nous », j'entends les pays qui, quel qu'ait été leur camp pendant la Seconde Guerre mondiale, célèbrent ou commémorent la fin de cette guerre le 8 mai. Et la plupart des alliés qui ont remporté la Seconde Guerre mondiale célèbrent effectivement la fin de celle-ci le 8 mai.

Mais, à l'évidence, la fin de la Seconde Guerre mondiale n'est pas une question et n'est certainement pas une question d'actualité qui doit être débattue au Conseil permanent – un événement qui s'est produit il y a des décennies ne fait partie de l'actualité. Toutefois, si nous étudions l'histoire, c'est pour retirer des enseignements des erreurs que nous avons commises afin de ne pas les répéter.

Malheureusement, la Russie, avec l'aide de la Biélorussie, fait exactement le contraire.

Non seulement les atrocités de la Seconde Guerre mondiale n'ont pas pris fin pour les pays qui sont restés sous occupation russe après le 8 mai 1945, mais la Russie continue de commettre ces atrocités aujourd'hui – en Ukraine.

Camps de filtration, exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, tortures, déportations.

Comme le distingué Représentant des États-Unis d'Amérique, S. E. M. M. Carpenter l'a dit à la séance du Conseil permanent de la semaine dernière (et encore aujourd'hui) en se référant aux rapports selon lesquels la Russie a mis en place des « camps de filtration » :

« Chers collègues, ce que ces rapports décrivent rappelle d’horribles souvenirs d’une époque révolue. »

Le 8 mai 1945, un certain régime et certains pays furent vaincus. Mais malheureusement, les idées qui étaient à la base des atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale n’ont pas été vaincues. Elles ont toujours cours, sous une nouvelle définition. Après la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle définition a été élaborée pour l’atrocité connue sous le terme nouvellement inventé de « génocide » et, en 1948, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide a été adoptée, entrant en vigueur en 1951.

Hier, lors de l’audition organisée par la Commission de Helsinki des États-Unis sur les crimes de guerre commis par la Russie en Ukraine, les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli ont présenté le rapport du mécanisme de Moscou de l’OSCE. Au cours de cette audition, Timothy Snyder, professeur d’histoire à l’Université de Yale, a conclu que les cinq actes constitutifs du crime de génocide en vertu de la Convention sur le génocide avaient été commis par la Russie en Ukraine, comme le confirment des témoignages et le rapport du mécanisme de Moscou lui-même.

Le professeur Snyder a également souligné que le fait que la Russie réduise le langage de la Seconde Guerre mondiale à une sorte de discours de haine en qualifiant ses victimes en Ukraine de « nazis » est en soi un élément de plus d’une politique génocidaire.

Je souhaite que nous puissions célébrer cette semaine non seulement la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi la fin de toutes les atrocités dont nous savons maintenant qu’elles se sont produites pendant cette guerre.

Malheureusement, ce ne sera pas le cas.

Ceux d’entre nous qui chérissent les médias libres et indépendants, y ont accès et peuvent en bénéficier constatent chaque jour aux nouvelles que de telles atrocités continuent d’être commises par la Russie en Ukraine.

Mais la liberté des médias est comme le 8 mai – elle n’est pas célébrée par tous.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1372

5 May 2022

Annex 8

FRENCH

Original: ENGLISH

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

Nous souscrivons à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne. Permettez-moi par ailleurs d'ajouter les observations ci-après au nom de mon pays.

Alors que nous sommes entrés dans le troisième mois de la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, il ne semble pas y avoir de fin aux souffrances humaines et aux destructions dévastatrices qu'elle cause. Parallèlement aux violents combats qu'elles mènent dans le Donbass, les forces russes ont lancé à plusieurs reprises ces derniers jours des attaques coordonnées de missiles contre Lviv, Kiev, Odessa, Vinnytsia et d'autres villes et localités ukrainiennes, infligeant de nouveaux dégâts.

Nous condamnons une fois de plus fermement les violations massives des droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces d'occupation et demandons que les auteurs de ces crimes odieux répondent de leurs actes. Nous demeurons préoccupés par les informations faisant état de la poursuite des expulsions forcées d'Ukrainiens, y compris d'enfants, de meurtres, de tortures, de viols, d'enlèvements, de disparitions forcées et d'autres violations flagrantes des droits humains.

Si nous nous félicitons certes de l'évacuation de plus de 150 civils de l'aciérie d'Azovstal à Marioupol, avec la participation de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge, nous pensons que ces efforts devraient se poursuivre sans relâche afin de venir en aide aux nombreuses autres personnes, dont des enfants, qui restent piégées dans les zones touchées par la guerre.

Monsieur le Président,

Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles les agriculteurs dans les territoires occupés sont dépossédés de leurs récoltes par les forces russes. Ces actions s'ajoutent au blocus continu des cargaisons en provenance des ports ukrainiens pour exercer une pression supplémentaire sur la sécurité alimentaire mondiale, qui, selon l'Organisation des Nations Unies, est déjà menacée par cette guerre.

Monsieur le Président,

Nous demandons à la Russie de cesser son agression, de se conformer à l'ordre de la Cour internationale de justice et de retirer ses forces et ses armements du territoire de l'Ukraine.

En conclusion, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible de la Géorgie à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE

L'Islande souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'Union européenne, mais permettez-moi également de formuler des observations supplémentaires à titre national.

L'Islande condamne fermement la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Cette invasion préméditée par la Russie a causé des dommages et des souffrances incompréhensibles au peuple ukrainien, déclenché une catastrophe humanitaire, contraint plus de 5,5 millions de personnes à fuir l'Ukraine et fait plus de 8 millions de déplacés internes. Elle a sapé l'état de droit international et mis en danger la sécurité à l'échelle mondiale.

La Russie a tenté de justifier sa violation de l'interdiction de l'usage de la force inscrite dans la Charte des Nations Unies en déformant la vérité, en faisant de la propagande et en menant une véritable campagne de désinformation – également ici-même.

Soyons clairs : la communauté internationale n'est pas dupe de ces mensonges. Nous avons été témoins de l'agression perpétrée par la Fédération de Russie, d'atrocités innombrables commises dans des villes et des localités ukrainiennes et de violations graves persistantes du droit international humanitaire et des droits humains, telles que le ciblage aveugle, l'utilisation, comme l'attestent des preuves, du viol comme arme de guerre et la destruction de l'environnement.

Nous avons été témoins de monstruosité indicibles dont aucun d'entre nous aurait pu imaginer qu'elles se produiraient.

L'Islande soutient pleinement le recours à tous les mécanismes, moyens et mesures internationaux disponibles, y compris les enquêtes immédiates sur les crimes de guerre commis en Ukraine, afin de garantir que les auteurs des crimes brutaux et des violations du droit international humanitaire commis pendant l'invasion injustifiable de l'Ukraine par la Russie répondent de leurs actes. Grâce au mécanisme de Moscou, nous avons été en mesure de rassembler des preuves, de recueillir des données précieuses et d'établir sans équivoque des faits importants.

La Russie devra rendre des comptes.

Nous saluons tous les acteurs qui sont engagés dans le travail incroyablement important et parfois dangereux de documentation, d'enquête et de reportage sur ce qui se passe en Ukraine, y compris les journalistes et les travailleurs des médias.

La liberté des médias est indissociable du droit universel à la liberté d'opinion et d'expression. Ce droit qui est au cœur des sociétés démocratiques est protégé par nos principaux documents relatifs aux droits humains et inscrit dans les documents de l'OSCE. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, l'a déclaré à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse : « Sans liberté de la presse, il n'y a pas de liberté. »

La Fédération de Russie a suspendu l'accès à l'information à l'intérieur de ses frontières et restreint ainsi la capacité de ses citoyens à recevoir des informations sur la guerre que son gouvernement mène contre l'Ukraine. Pour citer Reporters sans frontières : « Depuis que la Russie a envahi l'Ukraine en février 2022, presque tous les médias indépendants ont été interdits, bloqués et/ou déclarés 'agents étrangers'. Tous les autres sont soumis à la censure militaire. »

Nous sommes gravement préoccupés par la restriction drastique de la liberté d'expression des journalistes et les menaces qui pèsent sur leur sécurité personnelle en Fédération de Russie. Les journalistes russes encourent 15 ans de prison pour avoir diffusé des informations sur ce que les forces armées russes commettent en réalité en leur nom.

C'est inacceptable. La situation que la Russie a créée à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières est inacceptable.

Une fois de plus, rappelons également le rôle important des femmes. L'une des principales conclusions de l'analyse rapide sur le genre publiée le 4 mai par ONU-Femmes sur la situation en Ukraine est que les femmes jouent un rôle crucial dans la réponse humanitaire mais ne participent pas pleinement à la prise de décisions. Nous réaffirmons que cela doit changer, et je cite le Secrétaire général Guterres : « Les femmes doivent être incluses dans les processus de prise de décisions liés aux efforts humanitaires, au rétablissement de la paix et à d'autres domaines qui ont un impact direct sur leur vie. »

Nous demandons instamment à la Russie de retirer ses troupes, de cesser de mener cette guerre et de respecter pleinement ses engagements internationaux. La situation ne peut et ne doit pas dégénérer davantage.

Monsieur le Président, je demande que ma déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1372

5 May 2022

Annex 10

FRENCH

Original: SPANISH

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE

Monsieur le Président,

L'Espagne souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne (UE) au titre de ce point de l'ordre du jour, et je tiens à exprimer une fois de plus notre soutien à l'important travail que la Mission de l'OSCE au Kosovo accomplit avec d'autres institutions internationales présentes sur le territoire du Kosovo. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Michael Davenport de sa déclaration et de son rapport d'activité, ainsi qu'à lui exprimer notre reconnaissance pour le travail qu'il a effectué avec son équipe.

Monsieur le Président,

L'Espagne, comme d'autres États participants, ne reconnaît pas le territoire du Kosovo en tant qu'État et considère que toute action menée par la Mission de l'OSCE au Kosovo doit s'inscrire dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Faire progresser le dialogue mené sous les auspices de l'UE entre Belgrade et Priština est une condition essentielle pour que les deux parties puissent avancer sur leurs chemins européens respectifs. À cet égard, l'Accord de stabilisation et d'association prévoit un cadre de relations spécifique pour le territoire du Kosovo.

L'Espagne continue de croire que le dialogue et la négociation sont la seule voie possible pour résoudre le différend concernant le territoire du Kosovo et souhaite faire un usage constructif de ses bons offices afin d'accélérer ce processus.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci beaucoup.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1372

5 May 2022

Annex 11

FRENCH

Original: ENGLISH

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CHYPRIOTE

Monsieur le Président,

La République de Chypre souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE), mais je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La délégation de la République de Chypre s'associe à d'autres délégations pour souhaiter la bienvenue au Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo, l'Ambassadeur Michael Davenport, de retour au Conseil permanent. Nous tenons à le remercier de sa déclaration et de son rapport complet ainsi qu'à lui exprimer notre appréciation pour l'important travail accompli par la Mission.

Comme d'autres États participants, la République de Chypre ne reconnaît pas la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo de 2008. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que toute initiative concernant la Mission de l'OSCE au Kosovo doit être conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui, avec la Décision n° 305 du Conseil permanent en date du 1^{er} juillet 1999, définit le mandat de la Mission.

Monsieur le Président,

La République de Chypre soutient le dialogue facilité par l'UE entre Belgrade et Priština et les efforts du Représentant spécial de l'UE, Miroslav Lajčák, et encourage les parties à poursuivre leur collaboration constructive avec lui sur tous les principes régissant ce processus.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons à l'Ambassadeur Davenport la bienvenue au Conseil permanent et le remercions de son rapport. La Serbie réaffirme son soutien aux travaux de la Mission de l'OSCE au Kosovo (OMiK), menés dans le cadre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et d'une manière neutre quant au statut. Nous apprécions les comptes rendus établis par la Mission et ses cinq bureaux régionaux ainsi que leur suivi des affaires à composante interethnique. Nous soulignons l'importance des activités programmatiques axées sur la défense des droits des communautés et des droits humains, l'accès à la justice, le respect des langues et des droits de propriété, le retour durable des personnes déplacées, la protection du patrimoine culturel et le dialogue et la réconciliation interethniques.

Monsieur le Président,

Bien que leur nombre soit en baisse, des incidents à motivation ethnique, visant en particulier la communauté serbe, laquelle reste, selon le rapport de la Mission, « la plus touchée par rapport aux autres communautés non majoritaires » continuent de se produire. D'après le Bureau pour le Kosovo-Metohija, 81 incidents à caractère ethnique touchant la communauté serbe ont été enregistrés au cours de la période considérée. Les Serbes de la province sont confrontés constamment à des actes d'intimidation, à des agressions physiques, à des discours de haine, à des restrictions de leur liberté de circulation et au déni de leurs droits religieux ou à un procès équitable.

Nous apprécions les efforts déployés par la Mission dans le cadre du processus de Skopje pour améliorer la coordination du retour et de la réintégration des personnes déplacées. Toutefois, le nombre de rapatriés reste marginal. Plus de 20 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays n'ont toujours pas été mesure de rentrer chez elles. Pour mettre ces chiffres en perspective, le nombre de personnes déplacées dans le centre de la Serbie est presque deux fois plus élevé que celui des Serbes vivant au Kosovo-Metohija. Le nombre honteusement faible des retours est à mettre en corrélation avec un nombre élevé d'incidents à motivation ethnique ciblant les rapatriés et leurs biens. En outre, plus de 43 000 procédures judiciaires relatives aux droits de propriété des Serbes du Kosovo sont en cours. Comme indiqué dans le rapport 2021 de la Commission européenne concernant le

Kosovo, « les conditions pour une société véritablement multiethnique et intégrée dans l'ensemble du Kosovo ne sont pas pleinement réunies. La nécessité de créer un environnement sûr, en particulier dans les zones où vivent les rapatriés, et celle de garantir l'accès à la propriété, aux documents personnels, aux droits linguistiques et à des dispositions adéquates en matière d'éducation, d'emploi et de protection sociale, demeurent des obstacles. »

Comme le Ministre des affaires étrangères Nikola Selaković l'a déclaré à la réunion du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 20 avril, « nous aimerions voir une volonté politique et des mesures claires pour prouver que la discrimination fondée sur des motifs nationaux n'est pas une valeur sociale souhaitable au Kosovo-Metohija et que la coexistence est possible et nécessaire. »

Monsieur le Président,

Il est également noté dans le rapport que les profanations de cimetières et de monuments historiques se poursuivent et que le patrimoine culturel et religieux continue d'être endommagé, notamment par des graffitis, et volé. Il y eu quatre cas de profanations de cimetières orthodoxes serbes dans les municipalités de Prizren, Kosovo Polje, Gračanica et Istok. Des constructions illégales ont été signalées dans la zone de protection spéciale du monastère de Saint Uroš à Uroševac. Malgré les appels répétés de la communauté internationale, de l'OMIK et des pays du Quintet, l'enregistrement légal des terres du monastère de Visoki Dečani, conformément à la décision prise en 2016 par la prétendue Cour constitutionnelle, est toujours en suspens.

Nous encourageons donc la Mission à continuer de surveiller les réactions des institutions à ces attaques et à la non-application des décisions des tribunaux, ainsi qu'à rendre compte en permanence des menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel et religieux des Serbes et celui des autres communautés. À cet égard, nous nous félicitons du fait que la Mission aie mis la dernière main à son rapport sur la protection du patrimoine culturel au Kosovo-Metohija, qui doit être présenté en mai et qui, nous l'espérons, brossera un tableau réaliste des menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel et religieux serbe et sur celui des autres communautés et suscitera par conséquent des réactions appropriées, souvent absentes dans le passé, de la part des autorités.

Monsieur le Président,

L'interdiction arbitraire des visites des représentants de Serbie centrale a été maintenue tout au long de la période considérée bien que ces visites aient été annoncées en temps utile conformément aux procédures convenues. Comme indiqué dans le rapport, le Directeur du Bureau pour le Kosovo-Metohija, Petar Petković, s'est vu refuser l'entrée dans la province à trois reprises. La première fois, il avait l'intention de se rendre au monastère de Visoki Dečani et d'apporter son aide à plusieurs familles socialement vulnérables et de rapatriés. Comme l'a souligné le porte-parole de l'Union européenne, M. Stano, le 16 décembre : « La visite de M. Petković au Kosovo a été annoncée de manière appropriée conformément à l'accord et elle aurait donc dû être autorisée. » Ces refus systématiques nuisent clairement aux tentatives de la Mission de rétablir la confiance interethnique et les contacts entre les peuples.

Monsieur le Président,

Ce sont là autant d'indications que le contexte opérationnel dans lequel la Mission mène ses activités n'est pas favorable. La période considérée a été marquée par un certain nombre de décisions unilatérales des autorités de Priština, telles que l'adoption de nouvelles dispositions relatives aux plaques d'immatriculation serbes le 20 septembre 2021 et le refus récent de permettre aux Serbes du Kosovo de voter dans leurs communautés locales lors du référendum du 16 janvier sur les amendements constitutionnels et des élections présidentielles régulières et législatives anticipées du 3 avril.

Des incursions de formations lourdement armées composées exclusivement d'Albanais de souche dans le Nord du Kosovo-Metohija, avec un recours excessif à la force, ont eu lieu le 19 septembre et le 13 octobre. Le 13 octobre, neuvième incursion de ce type en violation de l'Accord de Bruxelles, des membres de la police spéciale ont tiré dans le dos de Srećko Sofronijević de Zvečan. Cette incursion a été suivie, sous divers prétextes et motifs, de quatre autres incursions d'unités spéciales dans la municipalité méridionale – majoritairement serbe – de Štrpce les 21 décembre, 6 janvier, 16 mars et 8 avril. Le 12 janvier, à la veille des célébrations du Nouvel An orthodoxe, les forces spéciales ont fait une descente dans le bâtiment de la municipalité de Gračanica et fouillé ses locaux. Il est clair que de telles provocations déstabilisent inutilement la situation sur le terrain, intimident les Serbes du nord et du sud, exacerbent les divisions entre les communautés et compliquent encore le dialogue entre Belgrade et Priština.

En ce qui concerne ledit dialogue, permettez-moi de noter que, le 19 avril, nous avons célébré le neuvième anniversaire de la signature de l'Accord de Bruxelles avec sa section la plus importante portant sur la création de la Communauté des municipalités serbes. Nous réaffirmons notre regret le plus profond qu'après presque une décennie, les autorités à Priština n'aient pas jugé nécessaire de prendre des mesures en vue de sa création. C'est pourquoi nous exhortons une fois de plus toutes les parties prenantes internationales à exercer les pressions nécessaires sur Priština et à ne pas lui permettre de faire fi de ses obligations concernant la création de la Communauté.

Permettez-moi de rappeler que Belgrade n'a pris aucune contre-mesure, car nous cherchons à préserver la paix dans cette partie de l'Europe. Nous demandons instamment à Priština de participer de manière significative au dialogue facilité par l'UE et de mettre en œuvre les obligations découlant de l'accord de Bruxelles de 2013.

Comme le Président Aleksandar Vučić l'a déclaré hier à l'issue de sa rencontre avec le chancelier allemand Olaf Scholz, « Belgrade fera tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution de compromis à la question du Kosovo-Metohija ». C'est pourquoi nous appelons tous les États et les organisations internationales à apporter leur soutien sans réserve au dialogue, en tant que contribution cruciale à la paix et à la stabilité dans la région.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, permettez-moi de commenter brièvement certaines des déclarations qui ont été faites aujourd'hui.

Nous avons entendu si souvent que nous devons renforcer la confiance et renouer avec le dialogue et la patiente négociation. Une fois qu'une solution possible aura été trouvée dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Priština, elle sera également appliquée au sein de l'OSCE. D'ici là, des déclarations irresponsables, telles que celle qui a été entendue aujourd'hui, dans laquelle il a été demandé que les représentants de Priština participent aux réunions de l'OSCE, ne sont pas propices à la poursuite d'un dialogue constructif. Au contraire, elles ne font qu'exacerber et multiplier les divisions.

S'agissant des réunions avec les prétendus bénéficiaires d'une assistance de l'OSCE sur le terrain, nous pensons qu'il convient d'être précis : l'invitation de représentants de Priština ne constitue pas une pratique établie. Il y a eu des invitations ponctuelles et elles ont suscité des critiques. Nous maintenons fermement notre position selon laquelle ces demandes sont inacceptables et vont à l'encontre de la position de neutralité de l'Organisation à l'égard du Kosovo-Metohija.

Enfin, permettez-moi de souhaiter plein succès à l'Ambassadeur Davenport dans ses futures entreprises.

Je vous demande de bien vouloir annexer notre déclaration au journal de la séance.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Sur ordre du Gouvernement ukrainien, des bataillons paramilitaires nationalistes ukrainiens et des soldats des forces armées ukrainiennes continuent de commettre des crimes de grande ampleur contre la population civile de la République populaire de Donetsk (RPD), de la République populaire de Lougansk (RPL), d'un certain nombre de villes libérées dans le sud-est de l'Ukraine et dans les territoires occupés par l'armée ukrainienne. Utilisant les civils comme boucliers humains, ils intensifient leurs bombardements d'objets non militaires. En outre, il a été signalé que des infrastructures civiles ont été utilisées à des fins militaires.

Ces derniers jours, une situation dramatique s'est produite à l'usine d'Azovstal dans la ville de Marioupol en République populaire de Donetsk. Cette ville a été entièrement libérée par les forces armées russes et les unités de la RPD à la fin du mois d'avril. Elle retrouve progressivement une vie paisible, comme ont pu le constater les membres du personnel de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui ont visité la ville. Pendant ce temps, les néonazis du bataillon Azov, qui retiennent des dizaines de civils en otage, sont toujours retranchés dans la zone industrielle de l'usine.

Suite aux efforts humanitaires conjoints de la Russie et de l'ONU, avec la participation du CICR, il s'est avéré possible de persuader la partie ukrainienne de permettre aux civils de quitter en toute sécurité l'usine Azovstal et les maisons voisines. Le 3 mai, plus de cent personnes avaient été évacuées dans le cadre de cette opération humanitaire. Cinquante-sept d'entre elles ont décidé de rester dans la RPD, 69 se sont dirigées vers le territoire contrôlé par les forces armées ukrainiennes. À cet égard, la propagande ukrainienne et occidentale a activement diffusé de fausses informations sur la façon dont l'armée russe aurait soumis les résidents de Marioupol à une forme de « filtration forcée ». Ces insinuations ont été réfutées par la coordinatrice résidente de l'action humanitaire de l'ONU en Ukraine, Osnat Lubrani, qui a souligné qu'une fois l'évacuation terminée, aucun moyen de coercition n'avait été utilisé par les militaires russes pour forcer les personnes évacuées à partir pour la Russie.

Le 3 mai, les combattants du bataillon Azov se sont déplacés vers des positions de tir situées près des bâtiments d'Azovstal et ont recommencé à bombarder, en violation du

cessez-le-feu. Les ministères de la défense de la Russie et de la RPD ont pris la décision de neutraliser les points de tir des combattants d'Azov afin de protéger les civils de Marioupol. À cet égard, les appels répétés lancés aux combattants pour qu'ils se rendent en ayant l'assurance que leurs vies seraient épargnées, sont obstinément ignorés. L'autre jour, les nationalistes ont montré leur véritable visage aux civils qu'ils retiennent en otage lorsqu'ils ont proposé de les échanger contre de la nourriture et des fournitures médicales. Selon le quartier général de l'opération humanitaire, les nationalistes ont également déclaré sans sourciller qu'ils ne libéreraient pas d'autres otages. Néanmoins, les forces armées russes ouvriront un couloir humanitaire de 8 heures à 18 heures (heure de Moscou) les 5, 6 et 7 mai pour permettre aux civils de quitter l'usine.

Dans la zone d'opérations militaires, les forces armées russes et les formations militaires de la DPR et de la LPR continuent de détenir des mercenaires étrangers qui tentent de fuir ou d'abandonner leurs positions de combat. Il s'agit, par exemple, des citoyens britanniques Andrew Hill, Shaun Pinner et Aiden Daniel John Aslin, récemment détenus, et du ressortissant marocain Ibrahim Saadun.

Le régime de Kiev continue de se rapprocher manifestement des groupes nationalistes paramilitaires radicaux. À la mi-avril, il a été annoncé que le corps des volontaires ukrainiens du Secteur droit avait été intégré aux forces armées ukrainiennes en tant qu'unité militaire distincte. Nous vous rappelons que cette formation nazie est responsable de centaines d'opérations punitives en RPD et en RPL, ainsi que d'actes d'intimidation sur le territoire ukrainien.

Dans le but d'organiser une chasse aux sorcières, les représentants du régime de Kiev ont lancé une campagne de persécution contre les citoyens russes qui sont légalement présents en Ukraine. Le 29 avril, le directeur du Bureau national d'enquête ukrainien, Oleksii Sukhachev, a annoncé que les services de renseignement soumettraient ces personnes à des « mesures de filtration » (les voilà ceux qui effectuent une « filtration forcée » !). Quant aux citoyens ukrainiens, les combattants des bataillons de défense territoriale, ainsi que les services de renseignement, effectuent des raids à la recherche de résidents qui expriment des opinions prorusses ou critiquent les autorités ukrainiennes. De telles opérations ont récemment eu lieu à Kharkiv et dans ses environs. De nombreuses personnes ont été emmenées vers une destination inconnue, et un certain nombre d'individus ne sont jamais rentrés chez eux. Selon des informations fiables, des raids similaires de grande ampleur ont déjà été menés à Mykolaiv, Sumy, Chernihiv et dans plusieurs autres villes.

Avec le soutien direct de l'Occident, le régime de Kiev continue de violer systématiquement le droit humanitaire international. Son objectif est d'infliger des dommages à la population civile afin de rejeter la responsabilité des actions commises sur les forces armées russes pour mieux les discréditer. Voici quelques exemples récents de la semaine dernière.

Dans la ville de Marhanets, dans la région de Dnipropetrovsk, des militants ukrainiens ont miné le barrage du réservoir de Mykolaivske qui, s'il sautait, laisserait la ville et les localités voisines, soit plus de 45 000 habitants, dans une zone potentiellement inondable.

Dans la localité de Raihorodok, dans le district de Kramatorsk (territoire de la RPD contrôlé par les forces armées ukrainiennes), les néonazis ont installé des postes de tir aux

étages supérieurs des immeubles résidentiels et des entrepôts de munitions dans les sous-sols, et des citoyens sont détenus de force dans leurs appartements. Non loin de là, à Sviatohirsk, des militants ont déployé de l'artillerie et des systèmes de lance-roquettes multiples sur le territoire de la Laure de la Sainte Dormition, tandis que plus d'une centaine de civils (clergé, noviciats et réfugiés) restent dans le monastère.

À Mykolaiv, des systèmes de lance-roquettes multiples, des véhicules blindés et des voitures transportant des munitions ont été déployés dans les écoles n° 6 et n° 7, et les habitants n'ont pas été évacués des maisons voisines. En outre, les nationalistes ont installé des postes de tir dans l'internat pour enfants sourds de Mykolaiv, dans les établissements d'enseignement général d'Odessa (école n° 40), de Dnipropetrovsk (écoles n° 2 et n° 28, internat n° 2), de Kramatorsk (écoles n° 6 et n° 9), de Sloviansk (école n° 14), de Kharkiv (écoles n° 73 et n° 145, lycée n° 161, école secondaire n° 14), etc.

À Barvinkove, dans la région de Kharkiv, les forces armées ukrainiennes ont installé un point d'appui dans le bâtiment de l'hôpital psychiatrique régional et détiennent de force des civils au sous-sol.

Dans la région de Kherson libérée par l'armée russe, une chambre de torture installée par des militants ukrainiens a été découverte, dans laquelle se trouvait un corps piégé sans jambes, vêtu d'un uniforme militaire et présentant des signes d'abus brutaux. Des accessoires pour la consommation de drogues et des caisses pour stocker des systèmes de missiles de fabrication américaine ont été trouvés à proximité.

Dans ce contexte, les pays de l'OTAN, qui poursuivent leur dangereuse militarisation de l'Ukraine, se servent de son territoire comme d'un dépotoir pour les armes et les munitions dont la durée de vie est dépassée depuis longtemps. Ils inondent l'Ukraine d'équipements déclassés provenant de dépôts et se débarrassent des restes d'armes soviétiques stockés dans les pays d'Europe de l'Est, notamment en Pologne (qui est devenue une plateforme logistique à cet effet). Ils envoient également des armes lourdes produites dans les pays de l'OTAN.

Tous ces efforts ne sont cependant pas en mesure de renverser la situation sur le terrain. Ils ne font qu'augmenter le prix, mesuré en vies humaines et en souffrances, que l'Ukraine paie pour la perte de *facto* de sa souveraineté à la suite du coup d'État de février 2014 et de l'installation d'un régime nationaliste militariste directement piloté de l'extérieur du pays.

Le 28 avril, le Congrès des États-Unis d'Amérique a approuvé la « loi prêt-bail » (le document doit être signé par le Président américain Joe Biden pour qu'il entre en vigueur). Le texte prévoit que l'Ukraine et la région élargie seront « renforcées » militairement en étant dotées de plus de 33 milliards de dollars d'armes lourdes. Il est remarquable que ce projet de loi ait été introduit en janvier, bien avant le début de l'opération militaire spéciale russe, ce qui confirme que le Gouvernement américain avait déjà élaboré des plans pour la militarisation et l'assimilation militaire du territoire de l'Ukraine. Il convient de noter à cet égard que l'aide américaine accordée pendant la Seconde Guerre mondiale sous forme de prêt-bail avait contribué à l'écrasement du nazisme grâce aux efforts conjoints des Alliés au sein de la coalition anti-hitlérienne, et qu'aujourd'hui, ce mécanisme est utilisé par les États-Unis pour soutenir les forces armées ukrainiennes et les formations néonazies qui font la guerre à des personnes animées d'un autre état esprit dans leur propre pays.

Depuis longtemps, le gouvernement américain ne cache pas non plus le véritable objectif de sa politique en Ukraine, qui est d'infliger une « défaite stratégique » à la Russie dans la région grâce aux nationalistes ukrainiens afin de mieux saper l'État russe et d'entraver le développement durable de notre pays. Il va sans dire que cet objectif est extrêmement audacieux. Nous avons déjà indiqué que, dans la pratique, il ne s'agit pas de « défendre la démocratie », et encore moins de se soucier du bien-être du peuple ukrainien, dont le gouvernement américain a essentiellement fait un pion dans son jeu géopolitique.

Nous soulignons que toutes les armes fournies par les pays occidentaux à l'Ukraine pour tuer des citoyens russes, ukrainiens, de la DPR et de la LPR sont des cibles militaires légitimes dans le cadre de l'opération spéciale russe. L'acheminement de ces armes par des voies de transport et des nœuds ferroviaires utilisés pour le trafic de passagers constitue une manœuvre provocatrice du régime de Kiev et de ses conseillers étrangers, qui vise à accroître les risques injustifiés pour la population civile. Soulignons une fois encore que les civils ne sont pas visés par l'opération spéciale et que l'armée russe fait tout son possible pour assurer leur sécurité.

Les programmes de formation de longue date à « l'art de la guerre » dispensés par des instructeurs des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et d'autres pays de l'OTAN vont dans le sens des actions destructrices de l'Alliance. Ils ont transmis des compétences de combat aux nationalistes radicaux qui ont été intégrés dans les forces armées et les forces de l'ordre ukrainiennes dans le cadre de la campagne 2015–2016.

Le régime de Kiev n'a pas caché son implication dans les cyberattaques de l'État ukrainien au niveau international. Dans un entretien accordé au journal espagnol *El País* le 27 avril, le vice-Premier ministre et Ministre de la transformation numérique ukrainien Mykhailo Fedorov a admis que le régime de Kiev avait « lancé plus de 660 cyberattaques et attaques de déni de service contre des entreprises, des sociétés, des banques et des institutions en Russie et en Biélorussie ». Il a également ajouté que le Gouvernement ukrainien organise délibérément de telles cyberattaques en enrôlant des pirates informatiques sur des sites de réseaux sociaux sur lesquels ces « missions spéciales » sont affichées. Ainsi, le régime de Kiev a fait de l'Ukraine le premier État Membre de l'ONU et le premier État participant de l'OSCE à annoncer l'organisation, au niveau de l'État, de cyberattaques massives contre d'autres pays.

Voici un autre exemple récent. En direct sur la chaîne de télévision Ukraine-24, Viktor Andrusiv, conseiller du chef du Ministère des Affaires intérieures de l'Ukraine, a littéralement déclaré ce qui suit : « Malheureusement, nous ne pouvons pas envahir la Transnistrie. Nous ne pouvons pas le faire sans la permission de la Moldavie. » Selon lui, une invasion de cette région serait pour le régime de Kiev « une bonne occasion d'obtenir une monnaie d'échange qui permettrait, entre autres, d'échanger la situation en Transnistrie contre Marioupol ». S'agit-il des aspirations pacifiques du régime de Kiev dont ses conseillers occidentaux parlent si souvent ? Et le scénario d'invasion simulé est-il celui qui s'appuie sur une armée formée par l'OTAN ?

Le régime de Kiev mise sur la création de menaces pour les États voisins, sur la poursuite de la militarisation et sur le soutien d'un nationalisme agressif. Il refuse d'engager des contacts diplomatiques pour régler la situation, ce que le Président Zelensky, le secrétaire

du Conseil national de sécurité et de défense Oleksii Danilov, l'ambassadeur ukrainien au Royaume-Uni Vadym Prystaiko et d'autres ont récemment confirmé publiquement. Nous notons à ce sujet que plus les « touristes politiques » de haut rang des pays occidentaux visitent Kiev, moins le régime ukrainien est disposé à s'engager dans la diplomatie et plus sa position est belliqueuse. Selon toute vraisemblance, conformément aux recommandations de ses conseillers étrangers, le mot d'ordre a été donné de lutter « jusqu'au dernier Ukrainien » pour défendre les idées du nationalisme ukrainien et du néonazisme. Une telle voie est ruineuse pour l'Ukraine.

En outre, les États-Unis et leurs satellites répètent constamment un certain nombre de clichés rebattus visant à créer une réalité alternative dans le discours public, notamment celui de l'OSCE, et à faire accroire que la Russie serait isolée dans son approche de l'Ukraine, Dans le même temps, ils gardent délibérément le silence sur les activités destructrices qu'ils mènent depuis de nombreuses années dans ce pays, à savoir faciliter le changement anticonstitutionnel du régime en place, encourager le nationalisme agressif, le néonazisme et d'autres pratiques discriminatoires, et militariser l'Ukraine alors que le niveau de vie des habitants du pays a subi une baisse catastrophique. Ils prennent la liberté de parler au nom de toute la communauté internationale dans cette même salle.

Nous vous rappelons que nous sommes tout à fait d'accord avec les évaluations exprimées le 29 avril dernier par le Ministère chinois des affaires étrangères et nos autres partenaires et alliés, qui estiment que les États-Unis portent une responsabilité d'autant plus directe dans le déclenchement de la crise ukrainienne qu'ils ont rompu leur promesse initiale et ont constamment encouragé l'expansion de l'OTAN vers l'est. On ne peut que rappeler ici les paroles du pape François, qui a souligné dans un entretien accordé le 3 mai au *Corriere della Sera* que la situation critique actuelle autour de l'Ukraine avait été causée par « les aboiements de l'OTAN aux portes de la Russie ». Ajoutons à cela le fait que les expériences géopolitiques bâclées de l'Occident menées en Ukraine après le coup d'État de 2014 qu'il avait soutenu ont conduit à ce que le pays devienne le plus pauvre d'Europe en 2020, selon le Fonds monétaire international.

Dans trois jours, le monde marquera le 77^e anniversaire de la victoire sur le nazisme lors de la Seconde Guerre mondiale. Au cours de la première moitié du XX^e siècle, la métastase du nazisme s'est transformée en tumeur cancéreuse dans l'Allemagne en crise et a touché de nombreuses nations, détruisant presque toute l'Europe, et quasiment le monde entier, qui se voyait offrir à l'époque un « nouvel ordre mondial fondé sur des règles ». Des règles définies par la minorité pour la majorité. Des règles selon lesquelles seuls quelques privilégiés ont droit au développement durable. Des règles selon lesquelles le droit à l'autodétermination n'est garanti à personne. Des règles qui divisent les personnes en différentes classes, limitent leurs droits ou même les privent de la vie en fonction de leur appartenance ethnique, de leur langue ou de leurs croyances. Des règles qui détruisent systématiquement le droit international puis la libre humanité elle-même.

L'histoire est, dans une large mesure, cyclique. Aujourd'hui, les idées de haine et de supériorité raciale et nationale se manifestent à nouveau dans certaines parties de l'Europe. L'exemple le plus tragique de ce phénomène est l'Ukraine actuelle, où les « vainqueurs de Maïdan », qui ont reçu carte blanche de l'Occident en 2014, ont placé l'idée de l'exceptionnalisme ukrainien et de la supériorité ethnique et linguistique au cœur du processus de construction de l'État.

Les agissements des représentants du régime de Kiev au cours de ces années, en particulier ces dernières semaines, parlent d'eux-mêmes et montrent qu'il s'agit de se débarrasser rapidement de tout ce qui évoque la libération de l'Ukraine des envahisseurs nazis et la victoire du peuple soviétique sur le nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale. À l'instigation des autorités, et avec leur approbation, les monuments aux héros et aux libérateurs sont détruits, et des dizaines d'actes de vandalisme sont commis.

Voici quelques exemples de monuments commémoratifs détruits au cours des deux derniers mois seulement. À Kharkiv, un buste de l'éminent chef militaire de la victoire sur le nazisme, le maréchal Gueorgui Joukov, a été sauvagement démoli à l'aide d'un camion-benne. À Dnipropetrovsk, une stèle à quatre étoiles qui lui est dédiée en tant que Héros de l'Union soviétique a été démantelée. De même, le buste du commandant du premier front ukrainien, Nikolai Vatutine, participant à la libération de l'Ukraine, a également été détruit par un camion-benne dans la localité de Velyki Komiaty en Zakarpatie. À Rivne, un monument à Nikolai Kuznetsov, qui est une légende parmi les combattants du nazisme, a été démoli, et des dalles portant les noms des héros de la Grande Guerre patriotique ont été détruites. Non loin de là, dans la ville de Dubno, un mémorial érigé à la mémoire des soldats soviétiques libérateurs a été détruit hier. À Tchernivtsi, le monument aux soldats de l'Armée rouge qui ont libéré la ville des nazis a également été démantelé. Le monument rendant hommage à un représentant notable du mouvement partisan antifasciste, Zoya Kosmodemyanskaya, a été détruit à Tchernihiv. À Loutsk, les services municipaux ont profané le Mémorial de la gloire éternelle, d'où ont été retirés les symboles de la victoire sur le nazisme. La même chose s'est produite à Lviv au Mémorial de la colline de la gloire (et six mois auparavant, les autorités municipales avaient démoli le monument des vainqueurs du nazisme érigé rue Stryiska). Une série d'attaques de vandales ont été perpétrées dans la région de Lviv : le mémorial de la Flamme éternelle a été démantelé dans la ville de Drohobych ; le monument aux personnes ayant combattu le nazisme a été démoli dans la ville de Stryi ; à Boryslav, une stèle en l'honneur de la libération de la ville des envahisseurs nazis a été démantelée. Le monument à la mémoire d'un soldat libérateur a été détruit à Kremenets, dans la région de Ternopil. Dans le centre de Mukachevo, dans la région de Zakarpatie, un obélisque à la gloire des soldats soviétiques qui ont donné leur vie pour libérer la région du nazisme a été détruit. La profanation des tombes de ceux qui y sont enterrés a été annoncée par les autorités de la ville. Les chars T-34, qui avaient été mis en place comme symboles de la victoire sur le nazisme, ont été arrachés de leurs piédestaux et démolis dans diverses villes ukrainiennes. Ces faits se sont produits à Rivne, Storozhynets, Volodymyr-Volynskyi et Mukachevo, entre autres.

La destruction du mémorial d'Odessa aux défenseurs de la ville contre le nazisme en 1941 a été le comble du cynisme et vaut la peine d'être racontée en détails. Le 2 mai, les habitants de cette ville ont célébré le huitième anniversaire des événements de 2014, date à laquelle des partisans de Maïdan, scandant « Gloire à l'Ukraine », ont assassiné et brûlé des dizaines d'habitants d'Odessa qui s'étaient battus pour une vie sans nazisme ukrainien. Depuis lors, les dirigeants de l'Ukraine post-Maïdan et leurs conseillers étrangers ont tout fait pour que la vérité sur ces terribles événements ne soit pas révélée. Pendant huit ans, les proches des victimes ont été privés du droit à une rétribution et à une sanction pour les véritables auteurs de ce qu'il s'est passé. Est-ce bien cela qui correspond à la « gloire de l'Ukraine » ? Si le régime de Kiev ne peut pas, ou plutôt ne veut pas, veiller à ce que la justice soit rendue, d'autres autorités compétentes s'en chargeront. La justice prévaudra

sûrement et hommage sera rendu à la mémoire des habitants pacifiques d'Odessa qui y ont perdu la vie le 2 mai 2014.

Il ne sert à rien de poser des questions au Représentant permanent de l'Ukraine à cet égard. Peu importe ce qu'il déclare au sujet de la mémoire des victimes tombées en luttant contre le nazisme, les mots qu'il utilise sont vides de sens. Il s'agit d'une campagne de grande ampleur et sans précédent menée par le régime de Kiev pour détruire les monuments et autres preuves de cette lutte. Elle s'accompagne d'une glorification de criminels nazis tels que Stepan Bandera et Roman Shukhevych, qui ont inspiré le meurtre de citoyens ukrainiens de diverses nationalités au nom de l'idée d'exclusivité nationale ukrainienne, et avec le soutien des autorités à ceux qui, de 2014 à aujourd'hui, continuent à faire la même chose en arborant des symboles nazis.

L'opération militaire spéciale russe en Ukraine vise à mettre fin au néo-nazisme, à assurer le statut démilitarisé de ce pays et à rétablir les relations de bon voisinage, historiquement étroites, entre deux peuples slaves.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci de votre attention.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 3 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ARMÉNIE, DE L'AZERBAÏDJAN,
DE LA BIÉLORUSSIE, DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE, DU
KAZAKHSTAN, DU KIRGHIZISTAN, DE LA SERBIE, DU
TADJIKISTAN, DU TURKMÉNISTAN ET
DE L'OUZBÉKISTAN)**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de donner lecture d'une déclaration commune des représentants permanents auprès de l'OSCE de la République d'Arménie, de la République d'Azerbaïdjan, de la République de Biélorussie, de la Bosnie-Herzégovine, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République de Serbie, de la République du Tadjikistan, du Turkménistan, de la République d'Ouzbékistan et de mon pays, la Fédération de Russie, à l'occasion du 77^e anniversaire de la victoire dans la Seconde Guerre mondiale.

« Cette année, la communauté mondiale célébrera le 77^e anniversaire de la victoire de la Seconde Guerre mondiale, la plus grande épreuve endurée par l'humanité au XX^e siècle.

Cette page de notre histoire commune a été tournée victorieusement grâce à l'exploit inégalé des peuples qui ont lutté avec abnégation contre l'idéologie de l'hostilité, de l'asservissement et de la misanthropie et ont obtenu la Grande Victoire tant attendue. Le souvenir de ces années de souffrance, de dures épreuves et d'événements tragiques aux proportions inimaginables résonne dans l'éternité.

Nos peuples ont parcouru le chemin de l'épreuve et de la douleur, mais aussi de la bravoure héroïque et de la résilience, du courage, de l'abnégation et de l'amour, de la foi en la justice et en la justesse de leur cause. C'est avec une profonde gratitude que nous nous inclinons devant leurs exploits immortels. Il est de notre devoir aujourd'hui de transmettre à la postérité la véritable image de ces événements et de sauvegarder la vérité historique sur la Seconde Guerre mondiale.

À cet égard, nous estimons que les tentatives de falsification de l'histoire et de révision de l'issue de la guerre sont totalement inacceptables. Nous condamnons fermement la destruction et la profanation des monuments érigés en hommage aux soldats libérateurs et les autres actes de vandalisme contre les sites commémoratifs et les lieux de sépulture des soldats et des officiers qui sont morts pour libérer l'Europe et l'Asie du nazisme et du fascisme.

Rien ne justifie les tentatives visant à réhabiliter et à glorifier les criminels nazis et leurs complices ou à nier qu'ils ont commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale, et il n'y a pas non plus de prescription pour les jugements du Tribunal militaire international de Nuremberg. À cet égard, nous saluons la résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies adoptée le 16 décembre 2021 sur la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Le fait que l'écrasante majorité des États de la planète votent pour cette résolution année après année témoigne d'une volonté mondiale d'empêcher la répétition des erreurs du passé. Nous considérons qu'il s'agit d'un programme unificateur pour un avenir constructif.

Nous demandons instamment à la communauté internationale d'être respectueuse de la mémoire de ceux qui ont combattu le nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes fermement convaincus que le nazisme, qui a été vaincu, ne doit jamais relever la tête sur le continent eurasiatique ou ailleurs dans le monde. »

Je vous remercie de votre attention et demande que le texte de la présente déclaration soit annexé au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.



1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 3 e) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'AUTRICHE, DU CANADA, DU
DANEMARK, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA
FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE LA LETTONIE, DE
LA LITUANIE, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-
BAS, DU ROYAUME-UNI ET DE LA SUÈDE)**

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède, un groupe d'États participants qui est attaché à la sécurité des journalistes. J'interviens à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, journée que les membres de l'ONU dédient collectivement à la liberté de la presse et organisent pour honorer le courage dont les journalistes et les acteurs des médias de tout l'espace de l'OSCE font preuve dans leur travail.

Le droit à la liberté d'expression tel qu'il est exercé par les journalistes et les acteurs des médias est essentiel à la démocratie, à l'état de droit et à la protection et la promotion de tous les droits humains. Sans médias indépendants, libres et pluralistes, en ligne et hors ligne, la capacité des citoyens de demander des comptes à ceux qui sont au pouvoir en pâtit. La capacité des journalistes de travailler en sécurité permet à tout un chacun d'obtenir des éléments d'information susceptibles d'informer, d'éduquer et de maintenir des sociétés pacifiques, inclusives et équitables.

Dans bien trop d'États participants, cependant, les journalistes et les acteurs des médias continuent d'être harcelés, intimidés et même tués. Dans de trop nombreux cas, les menaces de violences et les attaques contre les journalistes et les acteurs des médias ne font pas l'objet d'enquêtes et de poursuites aussi approfondies que ce à quoi nous nous étions engagés à Milan en 2018. Cela enhardit les auteurs de crimes et restreint encore davantage la liberté d'expression dans nos sociétés.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, nous condamnons particulièrement l'assaut flagrant et systématique de la Fédération de Russie et de la Biélorussie contre la liberté de la presse et les journalistes indépendants.

À la séance du Conseil permanent du 7 avril, nous avons appelé l'attention sur le sort cruel réservé aux journalistes et aux acteurs des médias – au moins sept à ce jour – qui ont été tués depuis le 24 février dans le cadre de leur travail journalistique, alors qu'ils couvraient l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Dans leur rapport établi au titre du mécanisme de Moscou, les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli ont fourni des précisions sur ces cas en indiquant ce qui suit : « Il y a aussi de nombreux cas dans lesquels des journalistes ont été arrêtés ou enlevés par les forces russes », et en citant des rapports d'ONG « bien documentés et vérifiés » concernant des cas de mauvais traitements et d'utilisation de méthodes s'apparentant à la torture contre des journalistes et des acteurs des médias. Nous condamnons fermement ces assauts violents contre les journalistes et les acteurs des médias, ainsi que tous les efforts visant à réduire au silence la couverture médiatique indépendante au sein de la Fédération de Russie. Nous sommes profondément préoccupés par l'exploitation des médias pour répandre une désinformation préjudiciable et par l'imposition de restrictions draconiennes, autant d'éléments qui nuisent à la liberté d'expression et privent les personnes de leur droit d'accéder à des informations indépendantes et factuelles. Nous nous faisons l'écho de la Représentante pour la liberté des médias, M^{me} Ribeiro, qui, dans sa déclaration du 16 mars, a mis en garde contre « les mesures prises par les autorités [... de la Fédération de Russie] qui ont anéanti la liberté des médias et porté atteinte gravement à la sécurité des journalistes en [...Russie] », qualifiant la situation de « l'un des pires déclin de la liberté des médias » depuis la création de son mandat.

Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de mettre fin immédiatement à ses attaques contre les médias indépendants dans le pays et à l'étranger et de respecter les droits des journalistes et des acteurs des médias conformément au droit international des droits humains, au droit international humanitaire et aux engagements de l'OSCE ainsi que de cesser ses campagnes de désinformation massives. Nous saluons le courage de tous les journalistes et acteurs des médias qui, au prix de grands risques et sacrifices personnels, continuent de rendre compte des faits et de mettre en lumière les violations et abus des droits humains, ainsi que les crimes de guerre commis par la Russie.

La situation des journalistes et des acteurs des médias en Biélorussie est tout aussi désastreuse. À ce jour, selon des sources dignes de confiance au sein de la société civile, 25 d'entre eux sont toujours emprisonnés. Cependant, malgré le risque de longues peines de prison et de détentions prolongées, des médias indépendants et des journalistes individuels courageux s'efforcent d'informer leurs compatriotes et le monde de ce qui se passe en Biélorussie. Nous nous tenons à leurs côtés et nous associons à l'appel de M^{me} Ribeiro à libérer tous les journalistes et autres acteurs des médias qui ont été condamnés, arrêtés ou détenus arbitrairement en Biélorussie.

Monsieur le Président,

Nous appelons tous les États participants à coopérer et à mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE en matière de liberté des

médias et de sécurité des journalistes. Nous félicitons les gouvernements qui ont pris des mesures décisives pour renforcer la protection de la liberté des médias. Nous restons déterminés à promouvoir la liberté des médias et à nous opposer à toute tentative de lui porter atteinte.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 3 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

La liberté d'expression et la liberté des médias ont toujours constitué l'un des principaux piliers des sociétés démocratiques et pacifiques. L'Ukraine est déterminée à assurer la liberté des médias et, ce faisant, à maintenir la sécurité des journalistes, à lutter contre la propagande et la désinformation et à renforcer l'éducation aux médias dans la société.

Depuis le début de l'invasion tous azimuts de l'Ukraine par la Russie, la communauté journalistique s'est réunie pour s'élever d'une seule voix contre la propagande russe.

Sans le dévouement et le grand professionnalisme des journalistes couvrant le cours de la guerre russe, le monde n'aurait pas été au courant des atrocités commises par la Russie en Ukraine. Au péril de leur vie dans les villes assiégées ou sous des bombardements et des tirs de missiles massifs, les journalistes en Ukraine recueillent des informations qui sont essentielles pour révéler la vérité et collecter des faits sur les crimes de guerre de la Russie.

Il est profondément regrettable que des journalistes et d'autres acteurs des médias figurent parmi les victimes de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. En près de deux mois et demi, les envahisseurs russes ont tué plus de vingt journalistes ukrainiens et étrangers. Plus d'une centaine de médias régionaux dans les territoires temporairement occupés ont été contraints de fermer en raison de menaces, de la destruction de salles de rédaction et de l'impossibilité de travailler sous occupation temporaire.

La population dans les zones sous contrôle temporaire des troupes russes n'est absolument pas au courant de la situation réelle, ce qui est l'un des principaux objectifs de la Russie dans ses tentatives d'imposer la propagande et de diffuser sa présentation déformée des faits. Les conséquences d'une telle propagande sont visibles clairement en Russie, où les médias contrôlés par l'État trompent la société russe en qualifiant l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine d'« opération militaire spéciale » afin de la justifier.

Nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires internationaux qui contribuent à la lutte contre la propagande et la désinformation russes par des mesures telles que

l'interdiction faite aux organes de propagande russes de diffuser des informations sur leurs territoires.

Nous apprécions l'engagement dont la Représentante pour la liberté des médias, M^{me} Teresa Ribeiro, fait preuve, notamment ses déclarations énergiques dans lesquelles elle condamne la guerre menée par la Russie et son impact sur les journalistes qui accomplissent leur important travail dans des circonstances sans précédent, et appelle l'État agresseur à s'abstenir de toute propagande à des fins de guerre et de haine nationale.

L'Ukraine défend le renforcement de la liberté des médias, qui apporte une contribution précieuse à la démocratie, à la paix et à la sécurité commune dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1372^e séance plénière

Journal n° 1372 du CP, point 3 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Monsieur le Président.

Nous nous associons aux autres délégations pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, qui est l'occasion pour les États participants d'évaluer la situation en matière de liberté des médias dans tout l'espace de l'OSCE.

Aucun pays n'est à l'abri de difficultés dans ce domaine.

Étant donné que des références ont été faites à mon pays dans la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, je souhaite déclarer que nous avons pris note de ces observations et que nous les transmettrons à notre capitale.

Monsieur le Président,

La liberté d'expression et des médias est garantie par notre Constitution et la législation pertinente. Nous avons une société très vivante, dynamique et pluraliste, ce qui se reflète également dans le paysage médiatique. Il existe de nombreux médias qui s'adressent à différents segments de la société et défendent différentes opinions politiques, économiques et sociales.

Les menaces croissantes à la sécurité dans le monde et le terrorisme en particulier posent de nouveaux défis à nos sociétés en ce qui concerne la liberté d'expression. Aujourd'hui, de nombreuses démocraties sont confrontées à des problèmes similaires. Dans ce contexte, notre priorité est de trouver un juste équilibre entre le maintien de l'ordre et de la sécurité publics et la protection de la liberté d'expression et des médias.

Les cas individuels évoqués par la délégation de l'Union européenne sont examinés par des tribunaux indépendants et impartiaux. Ces derniers rendent leurs décisions en se fondant sur le fond de chaque affaire. Il existe des voies de recours internes, notamment le droit de faire appel et d'introduire un recours individuel devant la Cour constitutionnelle. Aussi tiens-je, à cette occasion, à déclarer une fois de plus qu'il est important de s'abstenir de toute déclaration susceptible d'être interprétée comme une tentative d'influencer le processus judiciaire.

Je voudrais également souligner que nous avons une bonne coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, M^{me} Teresa Ribeiro. Nous sommes résolus à poursuivre cette coopération et ce dialogue fructueux avec elle.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de la séance.

Merci.